



Problème bail d'un garage

Par **cedre78**, le **05/07/2010 à 22:49**

Bonjour,

Nous avons loué un garage en 2007 dont le bailleur se situe à paris et le bail du garage est à montpellier. Nous avons rendu le garage en mars 2009 mais nous avons donné les clefs au locataire suivant (une connaissance avec accord du propriétaire par tel et nous avons donné les numéros de telephone respectif), mais apparament aucun bail n'a été signé et au bout de trois mois notre connaissance à mis fin à son bail et est parti du garage.

Et comme ils n' ont eu apparament aucun contact, notre connaissance nous a demandé de rendre les clefs à leur place puisqu'il ne connaissait pas le logement familial du propriétaire.

Nous avons donc glissé dans une enveloppe le bip + clef du garage et laissé uniquement un message vocal car personne ne repondais ni à la maison ni au telephone....

Aujourd'hui plus d'un an après les propriétaire nous contacte car ils n'ont pas les clefs et bien sur nous réclament des comptes...

Donc question y'a t'il prescription et de plus le fait qu'ils nous rendent la caution du garage ne cautionne-t'il pas la fin du bail ??

Merci pour votre réponse car nous nous retrouvons surpris et surtout les propriétaires sont apparament "calés" sur le droit locatif.